



FERMETURE DU 1^{ER} ETABLISSEMENT EN FRANCE D'UNE SOCIETE ETRANGERE

Le dossier est constitué :

De l'imprimé M4 ([cerfa 11685](#)) en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

Si formalité effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Coût de la Formalité

Frais greffe : 14,35 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : www.hautes-alpes.cci.fr

